

Modalités de règlement des prestations sur mesure

1. Un acompte de 30% de la somme totale de la prestation vous sera demandé à la validation du devis.
2. Nous vous remercions de procéder au règlement de celle-ci sous 15 jours à compter de la réception de la facture qui vous sera adressée par email,
3. Nous vous rappelons les moyens de paiement à votre disposition :
- Paiement CB (Visa, Mastercard) ou American Express auprès de votre interlocuteur Parnasse ou du Desk Parnasse au 0969 390 380 du lundi au vendredi de 8h à 20h

• Virement sur notre compte bancaire BNP Orange en précisant en objet de votre virement « Votre Nom/le Nom de la Société et Prestation Parnasse »
- IBAN : FR76 3000 4002 7400 0107 4238 158 / BIC: BNPAFRPPPXV



BNP PARIBAS

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte. N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

Code Banque (1)

Code Agence (2)

Numéro de compte (3)

Clé RIB (4)

Votre agence de domiciliation (5)

RIB

30004

00274

00010742381

58

BNP PARIBAS MONT-PARNASSE ENT

(00274)

IBAN

FR76 3000 4002 7400 0107 4238 158

(6)

BIC : BNPAFRPPPXV

(7)

(1) Code de BNP Paribas

(2) Code de votre agence d'origine

(3) Votre numéro de compte

(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires

(5) Agence BNP Paribas

(6) International Bank Account Number

(7) Bank Identifier Code

VP.0070 - 06/2002

Orange, Société anonyme au capital de 10 640 226 396 euros
111, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux — RCS Nanterre 380 129 866

www.parnasse.fr

[08.10.2025]

Conditions générales de Vente des Prestations sur-mesure Parnasse

Articles :

1. Définitions
2. Objet
3. Description générale de réalisation des prestations sur mesure
4. Modalités d'accès aux Prestations sur mesure et droit de rétractation
5. Mise en œuvre des prestations sur mesure
6. Service après-vente
7. Tarifs et conditions de paiement
8. Responsabilités
9. Règlement des litiges
10. Notification
11. Langue applicable
12. Modification des conditions générales
13. Propriété intellectuelle
14. Programme relatif aux sanctions économiques

Annexes :

Annexe 1. Détails et tarifs des prestations sur mesure Parnasse

- Article 1. Univers Internet
- Article 2. Univers Multimedia
- Article 3. Univers Informatique
- Article 4. Univers Domotique
- Article 5. Univers Professionnel
- Article 6. Univers Accompagnement
- Article 7 : Etude complexe

Annexe 2 Zone Parnasse

Annexe 3. Politique de protection des données personnelles :

Informations relatives aux radiofréquences :

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a confirmé en 2020 (1) qu'« À ce jour, et après de nombreuses recherches, aucun effet néfaste sur la santé n'a été relié de manière causale à l'exposition aux technologies sans fil », dès lors que les recommandations internationales en matière d'exposition sont respectées.

Le Comité scientifique des risques sanitaires, environnementaux et émergents (SCHEER), à la demande de la Commission de l'Union Européenne, après analyse des études scientifiques publiées à ce jour, indique également dans son avis d'avril 2023 n'avoir « pas pu identifier un niveau modéré ou élevé de preuves d'effets nocifs pour la santé résultant d'une exposition chronique ou aiguë aux CEM RF [radiofréquences] par la technologie existante à des niveaux inférieurs aux limites fixées dans la recommandation 1999/519/CE du Conseil et de la directive 2013/35/UE », telles que reprises dans la législation française. Pour autant, la recherche scientifique se poursuit afin de déterminer avec le maximum de certitude les effets indésirables éventuels d'une exposition à des champs électromagnétiques.

Les utilisateurs des Equipements et des Matériels doivent se conformer aux modalités d'utilisation mentionnées dans les notices, en particulier les distances d'éloignement de ces Equipements et Matériels lorsque ces derniers sont destinés à être utilisés ou portés près du corps, et spécifiquement pour les utilisateurs porteurs d'implants médicaux qui sont invités à interroger leur médecin. Il est également recommandé au Client d'adopter des gestes et comportements simples, en particulier pour réduire son exposition aux ondes radio :

- Utiliser le kit oreillette (ou kit piéton) pour les usages nécessitant de porter le Matériel à l'oreille
- Utiliser le Matériel dans de bonnes conditions de réception
- Éloigner le Matériel des femmes enceintes ou du bas-ventre des adolescents
- Favoriser l'utilisation des fonctions message ou internet du Matériel
- Ne pas utiliser le Matériel en conduisant, y compris avec un kit mains libres
- En mode audio, ne pas mettre le Matériel à pleine puissance sonore de façon prolongée
- Lorsque l'Equipement ou le Matériel est utilisé par des enfants et adolescents, les inciter à n'en faire qu'une utilisation modérée et raisonnée et porter à leur connaissance les recommandations et modalités d'utilisation mentionnées ci-dessus.

Enfin, le Client doit s'informer sur les consignes de sécurité et les restrictions propres à certains lieux pour éviter tout brouillage du Matériel avec des dispositifs électroniques utilisés dans ces lieux.

Obligations légales contre le piratage :

L'article L. 336-3 du code de la propriété intellectuelle dispose : « La personne titulaire de l'accès à des Services de communication au public en ligne a l'obligation de veiller à ce que cet accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres I et II lorsqu'elle est requise. Le manquement de la personne titulaire de l'accès à l'obligation définie au premier alinéa n'a pas pour effet d'engager la responsabilité pénale de l'intéressé sous réserve des articles L. 335-7 et L. 335-7-1 ». Votre responsabilité pourrait être engagée en cas de manquement. Lorsque l'ARCOM est saisie de faits susceptibles de constituer un manquement à cette obligation, elle peut vous rappeler le contenu de l'obligation, vous mettre en demeure de la respecter et vous fournir les informations utiles concernant la lutte contre le piratage. Afin de prévenir les manquements à l'obligation, des moyens de sécurisation pourront être mis à votre disposition vous permettant de contrôler l'utilisation du Service par des tiers. Vous êtes informé que la violation des droits d'auteurs et des droits voisins au sens du code de la propriété intellectuelle par vous ou l'un des utilisateurs du Service est un délit puni des peines pénales et susceptible de sanctions civiles.

Logiciels open source : La liste des logiciels open source utilisés dans le cadre du Service, leur licence et le téléchargement de leur code source se situent sur : opensource.orange.com. Vous pourrez accéder à l'ensemble de ces informations pour chaque version d'un logiciel concerné mis à disposition via l'Equipement, puis pendant trois (3) ans après la date de déploiement d'une nouvelle version du logiciel ou du terme définitif de la mise à disposition de ladite version via l'Equipement.

Avertissement « produits du tabac manufacturé » : Vous êtes informé de l'interdiction de procéder en France à des opérations de vente à distance (via un moyen de communications électroniques), d'acquisition, d'introduction en provenance d'un autre État membre de l'Union Européenne ou d'importation en provenance de pays tiers de produits du tabac manufacturé via une vente à distance. La violation de cette interdiction est légalement sanctionnée.

(1) Pour en savoir plus sur les ondes et les avis scientifiques : www.WHO.int/fr - https://ec.europa.eu/health/scientiic_committees_fr - www.anses.fr - www.radiofrquences.gouv.fr - www.orange.fr « Ondes et santé »

Les présentes conditions générales de vente des Prestations sur-mesure Parnasse s'appliquent aux Clients que sont les Membres Parnasse ou à toute autre personne sollicitant une des prestations sur-mesure proposées par Parnasse et ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Parnasse délivre les prestations sur-mesure.

Article 1

Définitions

Client Personne physique ou morale, Membre ou non Membre Parnasse, qui conclut en son nom ou pour son compte les présentes conditions générales et en devient le titulaire.

Membre Parnasse Personne Physique domiciliée en France Métropolitaine dont la candidature a été validée, par le Comité de Sélection, pour entrer dans le Cercle Parnasse.

Non Membre Client n'ayant pas adhéré aux conditions générales d'adhésion et de services Parnasse.

Coach digital : Personne physique dont la mission est d'anticiper et de conseiller le Membre dans les domaines du multimédia, de lui proposer des prestations complémentaires sur devis répondant au mieux à ses besoins, et d'assister le Membre dans l'utilisation de ses équipements de téléphonie mobile, de l'Internet et du multimédia en fonction des évolutions et des événements de sa vie.

Desk Accueil téléphonique dédié au traitement des demandes clients de natures commerciales et techniques relatives aux prestations Parnasse.

Expert Multimédia

Personne physique en charge de la réalisation de certaines prestations.

Équipements Tout matériel électronique et numérique dans le domaine du Mobile, Internet, TV et multimédia disponible auprès de Parnasse ou auprès de tout partenaire référencé que Parnasse achète en son nom et pour le compte du Client.

Etude technique simple :

- Consiste en une évaluation rapide de la faisabilité technique standard, incluant, à titre indicatif, la vérification de l'éligibilité à la fibre, l'appréciation de la couverture Wi-Fi de base ou la

disponibilité des équipements requis.

- Elle est réalisée par un technicien avec des outils standards (smartphone, livebox).
- Elle est réalisée en une (1) heure, en présence et avec la participation du Client et/ou de son représentant, afin d'assurer une compréhension partagée et un accompagnement personnalisé.
- Les conclusions de l'étude sont restituées de manière claire et synthétique, lors d'un échange oral avec le Client et/ou son Représentant, à l'issue de l'intervention.

Etude technique complexe

- Consiste en une analyse approfondie nécessitant des calculs techniques, une modélisation, des recommandations détaillées (exemple : simulation de propagation Wi-Fi, étude de charge réseau, contraintes d'infrastructure).
- L'étude donne lieu à la remise d'un rapport détaillé incluant, selon les cas, plans, simulations et recommandations personnalisées.
- Et/ou nécessite une prise de rendez-vous avec l'opérateur fibre.
- Et/ou est conditionnée au respect de règles administratives et à l'obtention d'autorisations (autorisations d'urbanisme, de copropriété, ...).
- Et/ou demande l'intervention d'un expert référent
- Et/ou à un recours à des logiciels ou équipements spécialisés.
- Et/ou nécessite une analyse qui peut durer plus d'une demi-journée.

L'étude complexe sont décrites en annexe 7

Zone Parnasse : La zone Parnasse désigne les régions géographiques où les prestations de Parnasse sont disponibles. La zone Parnasse est décrite en annexe 2

Article 2

Objet

Les présentes conditions générales des prestations sur mesure Parnasse ont pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles Parnasse réalise pour le Client la prestation sur mesure, et achète en son nom et pour le compte du Client, dans le cadre de certaines de ces prestations, des équipements ou services

Article 3

Description générale de réalisation des prestations sur-mesure

Au titre de la prestation sur-mesure, le Client se voit proposer :

- Une étude technique de faisabilité par Parnasse simple ou complexe en fonction des besoins exprimés par le client et de la configuration des lieux et si Parnasse la juge utile pour la réalisation de la prestation.
 - L'étude technique simple est incluse dans le prix et la prestation.
 - L'étude technique complexe fait l'objet d'un devis et d'une facturation complémentaire.
- Le déplacement d'un technicien ou d'un expert au domicile du Client pour l'exécution de la prestation commandée.

Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites de la prestation, et en particulier reconnaît que l'exécution de la prestation peut être subordonnée à des prérequis techniques et la commande d'équipements (notamment, voir détails des prestations en Annexe 1).

Le devis réalisé conformément à l'article 4 ci-après et suite à l'entretien téléphonique, est susceptible d'être modifié si de nouveaux éléments techniques ou matériels l'exigent ou si le Client manifeste de nouveaux besoins lors de l'intervention technique de Parnasse.

Article 4

Souscription du contrat à distance et droit de rétractation

En application de l'article L 121-18-2 du Code de la Consommation, aucun paiement ne pourra intervenir avant l'expiration d'un délai de sept (7) jours à compter de la conclusion du contrat hors établissement. En application de l'article L 121-21 du Code de la consommation, le Client, ayant souscrit à distance, bénéficie d'un délai de rétraction qu'il peut exercer en contactant Parnasse, dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date de signature du contrat.

En outre et conformément aux dispositions de l'article L.121-21-5 du Code de la consommation, le Client qui accepte expressément d'utiliser le service, dans l'hypothèse où cela est possible, avant la fin du délai de rétraction de quatorze (14) jours sus-mentionné, renonce expressément de ce fait au bénéfice de son droit de rétractation. En cas de rétractation, les éventuels équipements doivent être retournés à l'adresse suivante:

Orange/ Parnasse

111 quai du président Roosevelt
92139 Issy-les-Moulineaux

Les frais de retour sont à la charge du Client.

Article 5

Mise en œuvre des prestations sur mesure

Le rendez-vous pour l'intervention est fixé par Parnasse, après une estimation préalable des besoins Client selon les informations qu'il aura communiquées lors de l'entretien téléphonique préalable, aux horaires et tarifs indiqués en Annexe 1.

Un devis, valable deux (2) mois, sous réserve également de la disponibilité des équipements, lui est ensuite envoyé sur son e-mail.

Le devis reprend alors l'ensemble du contenu de l'entretien téléphonique ainsi que la commande du service et si besoin de l'Équipement nécessaire à la réalisation du service.

Pour pouvoir bénéficier de la prestation, le Client doit :

- s'assurer que ses équipements sont compatibles avec les produits nécessaires à l'exécution de la prestation ;
- se situer dans la Zone Parnasse

La prestation d'installation est effectuée par un technicien à l'heure de

rendez-vous fixée d'un commun accord entre le Client et Parnasse.

A l'issue de la prestation d'installation, le client réceptionnera l'installation et devra signer un procès-verbal d'installation.

Pour le cas où, à la suite d'un rendez-vous, le Client était absent, ou refusait la réalisation de la prestation sur mesure commandée, la prestation sur mesure sera facturée, hormis lorsque l'absence peut être justifiée par un motif légitime (notamment raison médicale, impératifs professionnels et/ou familiales non prévus).

Pour le cas où le Client refuserait la prestation sur mesure pour quelque raison que ce soit, Parnasse se réserve, en tout état de cause, le droit de facturer au Client tout au moins le déplacement du technicien, les équipements commandés ainsi que les frais inhérents à la commande du matériel nécessaires à la réalisation de la prestation sur mesure commandée par le Client.

La prestation d'accompagnement individuel fera l'objet d'un rendez-vous entre le Client et l'expert.

Article 6

Garantie - Service Après-Vente

6.1 Garantie

Les équipements achetés au nom et pour le compte du Client par Parnasse dans le cadre de la réalisation des prestations sont couverts par la garantie constructeurs auprès desquels le Client devra s'adresser (informations nécessaires à la mise en œuvre de la garantie dans le mode d'emploi des équipements).

L'ensemble des logiciels édités par des tiers intégrés dans ces équipements ne sont pas couverts par cette garantie mais par la garantie des éditeurs desdits logiciels.

Au-delà de la garantie Parnasse, ainsi qu'en cas de dysfonctionnement dont la cause est extérieure à la réalisation de la prestation d'installation ou de paramétrage, comme le fait du Client ou d'un tiers, toute intervention sera facturée sur devis.

Dans le cas où le dysfonctionnement des équipements du Client n'a aucun lien direct avec la réalisation de la prestation demandée, ou résulte d'une cause extérieure à la réalisation de

ladite prestation, Parnasse se réserve le droit de ne pas intervenir.

Dans les cas énoncés ci-avant et dans l'hypothèse où Parnasse décide d'intervenir, toute intervention sera facturée sur devis

Le Client est informé que l'intervention peut entraîner une rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou du fournisseur auprès duquel le Client a acquis ses équipements et à laquelle ne se substituera en aucun cas une garantie de Parnasse sur les équipements en cause.

La présente garantie ne couvre pas les dommages découlant :

- d'une mauvaise utilisation, d'un mauvais entretien ou d'une utilisation du matériel qui ne correspond pas à sa destination normale ;
- d'une utilisation du produit non conforme aux normes techniques ou de sécurité en vigueur en France ;
- d'une connexion à une alimentation électrique de tension inadaptée ou à une sure-tension, même brève ;
- d'une tentative de réparation ou toute autre manipulation effectuée par un tiers ;
- d'un usage abusif du matériel ou d'un comportement négligeant ;
- d'une usure normale.

6.2 Service Après-Vente

Les prestations d'installation et de paramétrage sont garanties six (6) mois à compter de la date de leur réalisation indiquée sur le procès-verbal d'installation. Pendant cette période, Parnasse intervient à distance ou sur place gratuitement

- dans les 24 heures ouvrées à compter du signalement du dysfonctionnement par le Client ou le Membre, et auprès du Desk 24h/24, 7 jours/7 en Ile de France et sur la zone Les départements 06 13 83 84

- dans les 48 heures ouvrées à compter du signalement du dysfonctionnement par le Client ou le Membre, et auprès du Desk 24h/24, 7 jours/7 dans les autres départements en Zone Parnasse.

Le Service Après-Vente est joignable pour tous les Clients auprès du Desk 24h/7j (appel non surtaxé) et inclus pendant 6 mois.

Au-delà des six (6) mois, la résolution du problème à distance ne sera plus accessible au Client et il lui sera proposé une intervention du

Technicien sur pla. Cette intervention est payante et un devis sera proposé au client.

Article 7

Tarifs et conditions de paiement

7.1 Structure des prix

Les tarifs des prestations sur-mesure Parnasse figurent en Annexe 1 des présentes conditions générales de vente.

Il est précisé que les tarifs auxquels les présentes font référence sont :

- les prix des prestations et de leurs options;
- les frais éventuels de déplacement;
- les frais éventuels de matériels, logiciels et équipements non inclus dans la prestation (se renseigner auprès de Parnasse pour les détails des tarifs en vigueur).

7.2 Facturation – Paiement

Un acompte de 30% de la somme totale de la prestation sera demandé à la validation du devis.

Le Client peut choisir de payer par Carte Bancaire, American Express auprès de l'interlocuteur Parnasse ou du Desk Parnasse au 0969 390 380 du lundi au vendredi de 8heures à 20 heures, par chèque, par virement ou prélèvement SEPA sur notre compte bancaire BNP Orange en précisant en objet de votre virement « Votre Nom/le Nom de la Société et Prestation Parnasse » o IBAN : FR76 3000 4002 7400 0107 4238 158 / BIC: BNPAFRPPXV

Les sommes facturées sont dues à la date de réception de la facture. Le paiement doit être parvenu à Parnasse dans le délai de quinze (15) jours suivant cette date.

En cas du non-respect de cette date, une majoration pour retard de paiement est appliquée aux sommes restant dues à la limite de paiement et ce, à compter de l'envoi de la première lettre de relance. Cette majoration est égale à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal.

Elle est calculée sur le montant des sommes dues toutes taxes comprises, par périodes indivisibles de quinze (15) jours à compter du premier jour de

retard suivant la date limite de paiement portée sur la facture.

Parnasse conserve la propriété des équipements jusqu'à l'encaissement intégral de leur prix. En revanche, le Client supporte les risques sur les équipements notamment d'éventuelles détériorations de celui-ci à compter de la date de leur mise à disposition laquelle intervient au moment de la signature du procès-verbal d'installation.

Pour le membre Parnasse et au choix de celui-ci, les sommes facturées pourront faire l'objet d'une facture isolée ou être ajoutées à la facture de ses autres Services.

Article 8

Responsabilités

8.1 Responsabilité de Parnasse

Parnasse met en oeuvre les moyens nécessaires à l'exécution de la Prestation.

Toutefois, la responsabilité de Parnasse ne saurait être engagée :

- Pour les prestations assurées par des tiers ;
- En cas de non-respect par le Client de ses obligations ;
- En cas d'événements qui ne lui sont pas imputables comme le fait d'un tiers (notamment et d'une manière générale tout prestataire de services et/ou opérateurs de télécommunications et/ou Fournisseurs d'accès Internet) ou un cas de force majeure dans sa définition résultant de l'article 1148 du Code Civil habituellement retenue par la jurisprudence.

8.2 Responsabilité du Client

Le Client s'engage à fournir, lors de sa souscription, des informations d'identifications exactes et à jour (notamment son nom, son prénom, son adresse postale). Par conséquent, il est seul responsable des données qu'il communique à Parnasse.

Le Client s'engage à communiquer toute information utile à Parnasse pour permettre la réalisation de la prestation, pour ses besoins propres et dans un cadre strictement personnel et privé, ou l'établissement d'un diagnostic personnalisé.

8.3 Installation

Dans le cadre de ses prestations, Parnasse préconise l'installation de matériels sélectionnés.

S'il est constaté, à la suite d'un Service Après-Vente, que le défaut provient d'équipements externes à ceux préconisés, Parnasse se dédouane de toute responsabilité en cas d'incident, dommage ou dysfonctionnement provenant desdits équipements.

Par ailleurs, si le Client refuse le matériel préconisé, tout incident, dommage ou dysfonctionnement provenant d'un équipement non fourni par Parnasse ne sera pas couvert par le Service après vente des prestations.

Article 9

Règlement des litiges

Le présent contrat est régi par la loi française. Les Parties s'efforceront de régler toute réclamation ou litige concernant l'interprétation ou l'exécution du Contrat à l'amiable. En cas de réclamation, le Client ou l'Administrateur est invité à s'adresser au Desk Parnasse au 0969 390 380 du lundi au vendredi de 8heures à 20. Parnasse s'engage alors à traiter la réclamation dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de ladite réclamation. Si la réponse obtenue ne le satisfait pas, le Client peut saisir le Service National Consommateurs à l'adresse postale suivante : 33734 Bordeaux cedex 9. Le Service National Consommateur s'engage à traiter la réclamation dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de ladite réclamation.

Après épuisement des recours amiables internes à Parnasse, le Client peut saisir, directement ou par l'intermédiaire d'une organisation de consommateurs ou d'utilisateurs, le médiateur de la téléphonie par lettre simple à l'adresse suivante : Médiateur de la Téléphonie BP 999 – 75829 Paris Cedex 17.

Article 10

Notification

Toutes les notifications devant être faites dans le cadre du Contrat

s'effectueront par écrit (courrier, télécopie ou courrier électronique) à l'adresse de Parnasse – Orange 111 quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux.

Article 11

Langue applicable

En cas de traduction de tout ou partie du Contrat, il est expressément convenu que seule la version française fera foi en cas de difficulté d'interprétation.

Article 12

Modification des conditions générales

Parnasse se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Toute modification sera notifiée au Client au moins un (1) mois avant son entrée en vigueur. En cas de désaccord, le Client aura la possibilité de résilier son contrat sans frais.

Article 13

Propriété intellectuelle

Tous les éléments des Prestations sur mesure Parnasse, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques ou des brevets. Ils sont la propriété exclusive de Parnasse ou de ses partenaires

Article 14

Programmes relatifs aux sanctions économiques

Le Client déclare et garantit (a) qu'eux-mêmes ou leurs Clients, ou (b) en ce qui concerne le Client y compris leurs administrateurs, représentants légaux ou Clients de leur direction, toute entité affiliée au Client qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le même

contrôle que le Client, ne sont pas sujets aux sanctions mises en œuvre par un organisme national ou international en charge de l'application des Sanctions Economiques. Les activités couvertes par le Contrat Parnasse pourraient tomber, dans le champ d'application de Sanctions Economiques et le Client et/ou le Bénéficiaire s'engage(nt) à se conformer impérativement aux Sanctions Economiques. Dans la mesure où cela serait nécessaire pour être en conformité avec les Sanctions Economiques, Parnasse sera autorisée à suspendre ou résilier de plein droit et sans indemnité, tout ou partie des Services affectés par le Contrat Parnasse y compris ou la vente ou l'achat de terminaux affectés, nonobstant toute stipulation contraire du Contrat Parnasse.

Annexe 1

Détails et Tarifs des prestations sur-mesure Parnasse

Les prestations sur mesure sont réalisées uniquement sur devis avec étude simple ou étude complexe. Le devis ne comprend pas :

- Les frais de déplacement lorsque cela n'est pas précisé,
- Les équipements, le matériel, les logiciels et applications (se renseigner auprès de Parnasse pour les détails des tarifs en vigueur).

Article 1 Univers Internet

1.1 La Prestation « Optimisation de la connexion Wi-Fi »

Prestation disponible pour un client de type « Personne physique » et un client de type « Personne morale ».

Il est précisé que les prestations du présent article ne sont pas applicables sur Monaco.

Pré-requis : opérateur internet Orange

Cela comprend :

- État des lieux de la qualité des réseaux existants
- Mesure de la qualité de réception Wi-Fi dans toute la maison
- Une installation personnalisée.
- Mise en place d'adaptateurs et points d'accès Internet pour accéder de manière optimisée aux réseaux.
- Tests de bon fonctionnement et mesure des débits.
- SAV, tel que défini dans l'article 6 Garantie – Service Après-Vente des Conditions Générales.

Tarifs : réalisé sur devis

Déplacement sur la Zone Parnasse (hors Monaco) inclus.

1.2 La prestation « Installation sur-mesure haut débit ou fibre »

Prestation disponible pour un client de type « Personne physique » et un client de type « Personne morale ».

Il est précisé que les stipulations du présent article ne sont pas applicables sur Monaco.

Pré-requis : opérateur Orange

Cela comprend :

- Etude technique de faisabilité à domicile avec le technicien à minima. Cette étude conditionne la réalisation ou non de la prestation.

- Installation de la fibre ou du haut débit à l'adresse du client

Cela inclut :

- Le déplacement et l'intervention des techniciens Parnasse sur la Zone Parnasse
- Le matériel nécessaire à l'installation. Tout matériel supplémentaire pourra être facturé au client.
- Le raccordement sur-mesure à l'adresse du client au réseau fibre optique ou haut débit Orange (indoor et outdoor)
- La prise en compte des souhaits d'installation et de configuration des équipements internet et TV du client, dans la limite de la faisabilité technique des souhaits exprimés
- La personnalisation des éléments de sécurité : clé de sécurité, nom de la Livebox, et identifiant/mot de passe de l'interface utilisateur

Cela inclut :

- Un interlocuteur unique qui pilote l'ensemble du projet
- L'optimisation de la configuration grâce aux conseils de nos experts
- L'accompagnement aux usages
- Le SAV, tel que défini dans l'article 6 Garantie – Service Après-Vente des Conditions Générales.

Tarifs : réalisé sur devis

Déplacement sur la zone Parnasse (hors Monaco) inclus.

1.3 La Prestation « Installation d'une solution de sécurisation des équipements connectés »

Prestation disponible pour un client de type « Personne physique » uniquement.

1.3.1 Description de l'offre :

La Prestation « Installation d'une solution de sécurisation des équipements connectés » permet au Client de disposer

1 / d'un équipement matériel conçu pour assurer la protection de tous les appareils connectés à Internet, la Bitdefender Box

2/ de l'accompagnement de bout en bout dans l'achat du matériel, son installation, sa configuration et la prise en main de l'application de pilotage Bitdefender Central.

Le descriptif de l'offre du partenaire tiers Bitdefender est disponible sur le site www.bitdefender.fr

1.3.2 Prérequis pour la réalisation de la Prestation par Parnasse :

Parnasse réalise une étude technique de faisabilité à distance ou à domicile avec le technicien à minima. Cette étude conditionne la réalisation ou non de la prestation.

L'étude technique peut être réalisée :

- à distance lorsque le client a déjà bénéficié d'une Prestation sur-mesure Parnasse dans les 18 mois précédents la souscription à la Prestation « Installation d'une solution de sécurisation des équipements connectés »
- à domicile pour une première prestation ou si la dernière prestation réalisée par Parnasse date de plus de 18 mois

La Prestation comprend la vente du matériel Bitdefender Box par Parnasse au Client.

Le Client est informé qu'il devra accepter les conditions générales d'utilisation du partenaire et s'engage à en prendre connaissance.

Préalablement à l'installation, le client doit avoir fourni l'adresse email servant d'identifiant pour l'application Bitdefender Central à Parnasse.

Sans cela, la configuration et la prise en main par le client de l'application à distance ne peuvent être assurées dans les conditions optimales.

1.3.3 Contenu de la Prestation

La prestation Parnasse comprend :

- Installation et Configuration de la Bitdefender Box à l'adresse du Client.

- Tests de bon fonctionnement et vérification de la bonne connexion de tous les objets connectés

- Accompagnement sur place ou à distance sur la prise en main de la Bitdefender Box, de l'application Bitdefender Central et les usages associés

- SAV, tel que défini dans l'article 6 Garantie – Service Après-Vente des Conditions Générales.

- En cas de défaillance matérielle, Parnasse est le point de contact privilégié du Client. Parnasse assure dans ce cas un diagnostic de premier niveau. Si la défaillance entre dans le champ de la garantie matérielle de deux (2) ans supportée par Bitdefender, Parnasse procède à l'échange de la Bitdefender Box à l'adresse du Client.

Si la défaillance n'entre pas dans le champ de la garantie matérielle de deux (2) ans supportée par Bitdefender, le Client n'est couvert par aucune garantie.

Cette garantie est valable uniquement pendant la durée de souscription du Client au présent Contrat avec Parnasse. Dès lors que le Client résilie le présent Contrat, Parnasse n'est plus un moyen de contact et n'intervient plus pour le Client au sujet de la Bitdefender Box.

1.3.4 Durée du Contrat : le contrat est conclu pour une durée indéterminée et est sans engagement.

1.3.5 Résiliation du contrat :

A l'initiative du Client :

Le contrat d'abonnement peut être résilié par le Client. La résiliation intervient par envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, un (1) mois avant la date de résiliation souhaitée à l'adresse suivante :

Orange/ Parnasse

111 quai du président Roosevelt
92139 Issy-les-Moulineaux

A l'initiative de Parnasse :

Le service sera résilié de plein droit si le Client manque à l'une de ses obligations contractuelles.

Effets de la résiliation :

Dès lors que le Client résilie le présent Contrat, Parnasse n'est plus un moyen de contact et n'intervient plus pour le Client au sujet de la Bitdefender Box et des services qu'elle comprend.

1.3.6 Tarifs :

- Installation Prestation Parnasse : Tarif réalisé sur devis.

- Abonnement à la licence Bitdefender inclus la première année puis facturé mensuellement à compter d'un (1) an après la date de souscription à l'offre Bitdefender 12€ TTC / mois, sans engagement.

1.3.7 Facturation – Paiement :

Les conditions de paiement de la Prestation d'installation sont détaillées à l'article 7.2 des présentes Conditions Générales.

Le paiement de l'abonnement au logiciel de la Bitdefender Box peut se faire par virement ou prélèvement SEPA.

L'abonnement au logiciel de la Bitdefender Box donne lieu à une facturation mensuelle, étant précisé que la première facture mensuelle interviendra un (1) an après la date de prise d'effet du contrat.

Les sommes facturées sont dues à la date d'établissement de la facture. Le paiement doit être parvenu à Parnasse dans le délai de dix (10) jours suivant cette date.

En cas de non-respect de cette date, une majoration pour retard de paiement est appliquée aux sommes restant dues à la limite de paiement et ce, à compter de l'envoi de la première lettre de relance. Cette majoration est égale à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal.

Elle est calculée sur le montant des sommes dues toutes taxes comprises, par périodes indivisibles de quinze (15) jours à compter du premier jour de retard suivant la date limite de paiement portée sur la facture.

Parnasse peut résilier de plein droit le service et le contrat en cas de non-paiement, après l'envoi d'un mail d'avertissement resté sans effet pendant un délai de dix (10) jours calendaires à compter de sa date de présentation.

Si le Client formule une contestation sur le montant d'une facture, son obligation de paiement est suspendue. Toutefois, le Client est néanmoins tenu de payer la partie non contestée de la facture. De même, le Client est tenu de payer les factures non contestées.

Si Parnasse confirme le montant de la somme contestée à l'issue du traitement de la réclamation, le paiement de cette somme doit intervenir sans délai.

1.3.8 Limitation de responsabilité de Parnasse :

Parnasse ne peut être tenu responsable :

- du service rendu par le partenaire tiers
- de dysfonctionnements dans l'accès et/ou l'utilisation du service inhérent à l'application Bitdefender fournie par le partenaire tiers.

- des menaces non détectées par l'application Bitdefender fournie par le partenaire tiers.

- de l'utilisation qui sera faite des données personnelles du client par Bitdefender.

- des dommages causés par le matériel et de manière générale des dommages sur le matériel lui-même.

- de la divulgation et des conséquences que pourrait avoir toute divulgation, même accidentelle, des codes et/ou

- Identifiant du Client à un tiers.

- des conséquences de l'utilisation des Services de l'Offre suite à une perte ou un vol des Identifiants et des codes confidentiels du Client conformément à l'article « Identifiants – codes confidentiels » des présentes.

- de la perte des données non enregistrées par le Client suite à la résiliation du Contrat.

- de l'utilisation non conforme par le Client des Services tels qu'ils ont été définis et du non-respect par le Client des recommandations de Parnasse.

- de l'utilisation frauduleuse des Services de l'Offre ou contraire aux lois et aux règlements.

- des données qui transitent sur ses serveurs et les contenus qu'elle héberge à la demande du Client.

- des conséquences du raccordement par le Client d'équipements non mis à disposition ou loués par Parnasse et non compatibles, pour utiliser tout ou partie des Services de l'Offre.

- d'intrusions malveillantes de tiers sur internet et/ou l'espace client du Client.

- des aléas de propagation des ondes électromagnétiques, de la cessation des licences d'exploitation du service sur décision de l'autorité publique

- des prestations rendues au Client par des fournisseurs et/ou éditeurs de services tiers ainsi que de leur facturation.

1.4 La Prestation « Installation sur-mesure d'un accès Internet 4G/5G »

Prestation disponible pour un client de type « Personne physique » uniquement.

1.4.1 Description de l'offre :

La Prestation « Installation sur-mesure d'un accès Internet 4G/5G » permet au client de bénéficier d'un accès internet fixe en haut débit via le réseau mobile d'Orange.

Cette prestation comprend :

1. L'installation et la configuration du matériel par les techniciens Parnasse
2. L'abonnement au forfait Exclusif Routeur auquel le client devra souscrire.

3. Le service d'assistance – Accès Internet Routeur.

Pour bénéficier de cette prestation, le client doit remplir les conditions d'éligibilité suivantes :

- Un domicile non fibrable.
 - Un débit internet inférieur à 8 Mb/s.
- Cette offre est dédiée exclusivement au domicile du client de la zone Parnasse opérée et pour un usage privé (non professionnel).

1.4.2 Prérequis pour la réalisation de la Prestation par Parnasse :

- Parnasse réalise une étude technique de faisabilité avec le technicien a minima. Cette étude devra être obligatoirement réalisée à domicile et conditionne la réalisation ou non de la prestation.
- La Prestation comprend la vente du matériel par Parnasse au Client (Routeur à minima et autre matériel en fonction du besoin client). Si le Client s'est procuré le matériel sans passer par l'intermédiaire de Parnasse, il ne pourra pas bénéficier de la Prestation Parnasse sur ce matériel.

1.4.3 Contenu de la Prestation

La prestation Parnasse comprend :

- L'installation et la configuration du matériel à l'adresse du Client, tel qu'identifié dans l'étude technique.
- Tests de bon fonctionnement et la vérification de la bonne connexion de tous les objets connectés
- Souscription au Forfait Exclusif Routeur
- SAV, tel que défini dans l'article 6 des présentes conditions générales.
- Service d'assistance Routeur à distance : inclus de fait pour un Membre Parnasse et payant pour un Non-Membre. Il correspond à une assistance à distance 24/7/365. Parnasse peut intervenir à domicile dans le cadre d'un SAV payant
- En cas de défaillance matérielle, Parnasse est le point de contact privilégié du Client. Parnasse assure dans ce cas un diagnostic de premier niveau. Si la défaillance entre dans le champ de la garantie matérielle supportée par le fournisseur, Parnasse procède à l'échange du Routeur à l'adresse du Client. Si la défaillance n'entre pas dans le champ de la

garantie matérielle supportée par le fournisseur, le Client n'est couvert par aucune garantie. Cette garantie est valable uniquement pendant la durée de souscription du Client au présent Contrat avec Parnasse. Dès lors que le Client résilie le présent Contrat, Parnasse n'est plus un moyen de contact et n'intervient plus pour le Client au sujet du Routeur.

1.4.4 Durée du Contrat :

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et est sans engagement.

1.4.5 Résiliation du contrat :

A l'initiative du Client : Le contrat d'abonnement au Forfait Exclusif Routeur peut être résilié par le Client. La résiliation intervient par envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, un (1) mois avant la date de résiliation souhaitée à l'adresse suivante : Orange/ Parnasse 111 quai du président Roosevelt 92139 Issy-les-Moulineaux

A l'initiative de Parnasse : Le service sera résilié de plein droit si le Client manque à l'une de ses obligations contractuelles. *Effets de la résiliation : Dès lors que le Client résilie le présent Contrat, Parnasse n'est plus un moyen de contact et n'intervient plus pour le Client au sujet du Routeur 4G et des services qu'il comprend.

1.4.6 Tarifs :

Membres Parnasse :

- Achat du matériel dont Routeur: Tarif réalisé sur devis.
- Installation Prestation Parnasse : Tarif réalisé sur devis.
- Abonnement à l'offre Forfait Exclusif Routeur: facturé mensuellement 225€ TTC / mois, sans engagement.
- Service d'assistance Routeur : Inclus.

Non Membres :

- Achat du matériel dont Routeur: Tarif réalisé sur devis.
- Installation Prestation Parnasse : Tarif réalisé sur devis.
- Abonnement à l'offre Forfait Exclusif Routeur : facturé mensuellement 225€ TTC / mois, sans engagement.
- Service d'assistance Routeur : facturé mensuellement 20 € TTC/mois.

1.4.7 Forfait Exclusif Routeur

Le Forfait Exclusif Routeur 225€ TTC/mois, est une offre de data mobile mensuelle associée au routeur installé par Parnasse et permettant à l'abonné

d'effectuer des connexions Data et des échanges de données sur le réseau mobile d'Orange. Connexions en France métropolitaine ne pouvant excéder 600Go/mois pendant deux (2) mois, consécutifs ou non, sur une période de six (6) mois glissants. Parnasse se réserve le droit de résilier la ligne Forfait Exclusif Routeur en cas de non respect de cette limite de consommation. Le Client peut bénéficier gratuitement de la TV Orange, compatible sur ordinateur et tablette uniquement ainsi que de la SIM de secours. Ces deux options sont activables uniquement sur demande. Accès et disponibilité du service : L'accès au réseau mobile d'Orange se fait en France Métropolitaine exclusivement, et dans la limite des zones Parnasse indiquées dans la documentation établie par Orange. Le réseau cellulaire étant mutualisé entre tous les utilisateurs, le débit alloué à chaque utilisateur peut varier en fonction du nombre d'utilisateurs connectés à un même instant, de leur localisation géographique, de leurs usages, des terminaux détenus et des offres souscrites. Cela induit la possibilité d'un débit différencié en cas de surcharge ponctuelle du réseau. De manière exceptionnelle et ponctuelle en cas de congestion du réseau mobile à une adresse donnée, Parnasse peut mettre en oeuvre des mécanismes pour assurer l'accès à l'ensemble des individus au réseau mobile. Il peut résulter de la mise en oeuvre de ces mécanismes une diminution exceptionnelle et ponctuelle des débits accessibles pour les Clients pour le forfait Exclusif Routeur.

1.4.8 Limitations dans l'utilisation

du Routeur: Le Routeur est une offre Internet fixe et non téléphonique, ainsi les usages suivants ne sont pas disponibles : émission et réception d'appels, de SMS et de MMS, itinérance, Internet+. Le Routeur est réservé à un usage strictement personnel et au domicile du Client, à savoir l'adresse d'installation déclarée lors de sa souscription. En cas de déménagement, une nouvelle étude technique devra être réalisée sur les lieux afin de vérifier l'éligibilité de la nouvelle adresse à la prestation. De fait, l'usage du Routeur en bateau ne convient que dans le cas spécifique d'une péniche à usage de résidence principale sous réserve du respect des

trois conditions suivantes : - le bateau ou la péniche ne doit pas être destiné à la navigation ; - il est soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ; - il est effectivement utilisé au jour de la souscription au contrat » Parnasse se réserve le droit de résilier la ligne et le contrat en cas de fraude ou de tout usage non autorisé, non adapté ou non raisonnable (usage à des fins commerciales, usage nomade hors du domicile du client, hors France Métropolitaine, usage non raisonnable de la data tel que défini dans l'article 1.4.7 des présentes Conditions Générales), ou en cas d'usage d'une autre carte SIM que celle fournie dans le cadre de la prestation. Dans ces différents cas Parnasse se réserve le droit de suspendre sans délai le service et résiliera de plein droit le service et le contrat après l'envoi d'un mail ou d'un SMS d'avertissement resté sans effet pendant un délai de dix (10) jours calendaires à compter de sa date d'envoi.

1.4.9 Limitation de la responsabilité de Parnasse :

Parnasse ne peut être tenu responsable :

- du service rendu par le partenaire tiers
- de dysfonctionnements dans l'accès et /ou l'utilisation du service inhérent au Routeur fourni par le partenaire tiers ou le client lui-même.
- des dommages causés par le matériel et de manière générale des dommages sur le matériel lui-même.
- de la divulgation et des conséquences que pourrait avoir toute divulgation, même accidentelle, des codes et/ou Identifiant du Client à un tiers.
- des conséquences de l'utilisation des Services de l'Offre suite à une perte ou un vol des Identifiants et des codes confidentiels du Client conformément à l'article « Identifiants – codes confidentiels » des présentes.
- de la perte des données non enregistrées par le Client suite à la résiliation du Contrat.
- de l'utilisation non conforme par le Client des Services tels qu'ils ont été définis et du non-respect par le Client des recommandations de Parnasse.
- de l'utilisation frauduleuse des Services de l'Offre ou contraire aux lois et aux règlements.

- des données qui transitent sur ses serveurs et les contenus qu'elle héberge à la demande du Client.
- des conséquences du raccordement par le Client d'équipements non mis à disposition ou loués par Parnasse et non compatibles, pour utiliser tout ou partie des services de l'offre.
- d'intrusions malveillantes de tiers sur internet et/ou l'espace client du Client.
- des aléas de propagation des ondes électromagnétiques, de la cessation des licences d'exploitation du service sur décision de l'autorité publique
- des prestations rendues au Client par des fournisseurs et/ou éditeurs de services tiers ainsi que de leur facturation.

1.4.10 Facturation – Paiement :

Les conditions de paiement de la Prestation d'installation sont détaillées à l'article 7.2 des présentes Conditions Générales.

L'abonnement au Forfait Exclusif Routeur donne lieu à une facturation mensuelle. Le paiement s'effectue, au choix du client, par prélèvement automatique ou par virement. L'abonnement service d'assistance – accès Internet Routeur donne lieu à une facturation mensuelle. Le paiement s'effectue, au choix du client, par prélèvement automatique ou par virement.

Les sommes facturées dans le cadre des deux abonnements mensuels (Abonnement au Forfait Exclusif Routeur et Abonnement Service d'assistance – accès Internet Routeur) sont dues à la date d'établissement de la facture. Le paiement doit être parvenu à Parnasse dans le délai de dix (10) jours suivant cette date.

En cas de non-respect de cette date, une majoration pour retard de paiement est appliquée aux sommes restant dues à la limite de paiement et ce, à compter de l'envoi de la première lettre de relance. Cette majoration est égale à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal.

Elle est calculée sur le montant des sommes dues toutes taxes comprises, par périodes indivisibles de quinze (15) jours à compter du premier jour de retard suivant la date limite de paiement portée sur la facture.

En cas de défaut de paiement total ou partiel par le Client après relances restées sans effet, le service pourra être suspendu par Parnasse.

Le contrat est résilié de plein droit par Parnasse après envoi d'une lettre de mise en demeure restée sans effet.

Si le Client formule une contestation sur le montant d'une facture, son obligation de paiement est suspendue. Toutefois, le Client est néanmoins tenu de payer la partie non contestée de la facture. De même, le Client est tenu de payer les factures non contestées.

Si Parnasse confirme le montant de la somme contestée à l'issue du traitement de la réclamation, le paiement de cette somme doit intervenir sans délai.

Le décompte des éléments de facturation établi par Parnasse et servant de base à la facture est opposable au Client en tant qu'élément de preuve.

Parnasse tient à la disposition du Client tout élément justificatif de la facture, selon l'état des techniques existantes.

1.5 La Prestation « Accompagnement au déménagement numérique »

Prestation disponible pour un client de type « Personne physique » et un client de type « Personne morale ».

Il est précisé que les stipulations du présent article sont applicables uniquement pour les départements d'Ile de France et les départements 06 13 83 et 84.

Pour la compréhension du présent article les termes ci-dessous sont définis comme suit :

Equipements numériques : matériel vendu et installé par Parnasse

Matériel personnel : matériel non vendu ou installé par Parnasse

La Prestation «Accompagnement au déménagement numérique» permet au Client de bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur le déménagement de ses équipements numériques et de ses lignes fixes Internet et téléphone.

Cette prestation comprend :

- La réalisation d'une étude technique à l'ancien domicile du Client afin de calibrer l'environnement numérique
- La réalisation d'une étude technique au nouveau domicile du client afin de qualifier les besoins en matière de connectivité, d'estimer la charge pour la réinstallation des équipements numériques et/ou personnels du client et proposer du conseil sur les solutions de connectivités.

- L'installation et le paramétrage clé-en-main des équipements numériques et/ou personnels du client au nouveau domicile ;
- La mise en service d'une solution d'accès Internet au nouveau domicile sur la base de l'étude technique et des conditions d'éligibilité, conditions détaillées dans l'article « Contenu de la prestation ».
- La prise en charge administrative sur la portabilité des lignes fixes Internet et téléphonique.

1.5.1 Prérequis pour la réalisation de la Prestation par Parnasse :

Parnasse réalise deux études techniques de faisabilité :

- A l'ancien domicile : à distance lorsque le Client a déjà bénéficié d'une Prestation sur-mesure Parnasse dans les 6 mois précédents la souscription à la Prestation « Accompagnement au Déménagement Numérique ». A domicile pour une première prestation ou si la dernière prestation réalisée par Parnasse date de plus de 6 mois.
- Au nouveau domicile : cette étude devra être obligatoirement réalisée sur place et conditionne la réalisation ou non de la prestation.

- La Prestation comprend la vente du matériel attaché à la mise en service de la ligne Internet par Parnasse au Client.

Prérequis : opérateur internet Orange ou client en cours de migration vers une offre Orange Grand Public hors offre Orange Business.

Si le Client souhaite migrer vers une offre résidentielle Orange il devra effectuer lui-même les démarches de résiliation auprès de son ancien opérateur. La résiliation devra être effective avant la mise en service de la nouvelle ligne Orange.

En cas de demande de transfert du numéro d'un autre opérateur vers Orange, le client donne mandat à Orange lors de la souscription du Contrat pour effectuer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en oeuvre de sa demande de portabilité.

La ligne à porter doit être active jusqu'au transfert du numéro. Lors de la souscription du Contrat, le client doit transmettre à son coach numérique le numéro à conserver, le Relevé d'Identité Opérateur (RIO). Le portage effectif du numéro entraîne la résiliation du contrat qui lie le client à son précédent opérateur.

1.5.2 Contenu détaillé de la Prestation

Les modalités principales de la Prestation sont :

- L'installation et la configuration des équipements numériques et/ou personnels à la nouvelle adresse du client : il peut s'avérer que des équipements fournis par Orange ou Parnasse doivent être remplacés au cours du présent contrat afin de maintenir ou d'optimiser la qualité du Service. Parnasse mettra en place les moyens adaptés afin de remplacer ces équipements, à charge pour le Client de faire en sorte de permettre ce remplacement.

- La mise en service d'une solution d'accès Internet à la nouvelle adresse du client parmi les solutions de connectivité en catalogue Orange. Ce service comprend la main d'oeuvre et le déplacement du technicien. Dans le cadre d'un accès Internet fibre ou ADSL le matériel est inclus. Il est conditionné par l'étude technique réalisée au nouveau domicile du client et sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité suivantes:

L'étude technique détermine la faisabilité du raccordement du logement au réseau Fibre ou ADSL. Pour de plus amples informations concernant l'installation de la fibre ou du haut débit consulter l'article des présentes CG sur La prestation « Installation sur-mesure haut débit ou fibre ».

- Tests de bon fonctionnement et la vérification de la bonne connexion des équipements numériques et personnels du Client.
- Accompagnement

Cela inclut :

- Un interlocuteur unique qui pilote l'ensemble de la Prestation Parnasse
- L'optimisation de l'environnement numérique grâce aux conseils de nos experts
- L'accompagnement aux usages

- SAV, tel que défini dans l'article « Garantie – Service Après-Vente » des Conditions Générales.

1.5.3 Tarifs :

Tarifs : réalisé sur devis

Article 2 Univers Multimédia

2.1 La Prestation « Installation d'une solution multi-room »

Prestation disponible pour un client de type « Personne physique » et un client de type « Personne morale ».

Il est précisé que les stipulations du présent article sont applicables uniquement pour les départements d'Ile de France et les départements 06 13 83 et 84.

Description :

- Conception et installation d'une solution intégrant l'ensemble des équipements de la maison concernés

- Aide à la prise en main.

Tarifs : réalisé sur devis

- La livraison des équipements.
- La connexion de l'équipement aux différents appareils.
- Le branchement au système audio détenu par le client, les branchements privilégiant systématiquement un câblage simple et discret.
- La configuration complète du terminal incluant les réglages de l'image les plus évolués.
- L'installation de solutions de déport infrarouge pour les équipements rangés dans des meubles.
- L'aide à la prise en main complète.

Tarif : réalisé sur devis

2.2 La Prestation « Installation d'un Home Cinéma sur-mesure »

Prestation disponible pour un client de type « Personne physique » et un client de type « Personne morale ».

Cela comprend :

- Conseil sur le choix des équipements.
- Livraison des équipements.
- Connexion de l'ampli et du téléviseur/vidéo projecteur à tous les appareils multimédia
- Branchements privilégiant systématiquement un câblage discret.
- Installation de solutions de déport infrarouge pour les équipements rangés dans des meubles.
- Réglages avancés de l'image et du son.
- Tests et aide à la prise en main.

Équipement concerné : matériel de dernière génération.

Tarif : réalisé sur devis

2.3 La Prestation « Installation d'un téléviseur ou d'un vidéoprojecteur »

Prestation disponible pour un client de type « Personne physique » et un client de type « Personne morale ».

Cela comprend

- Le conseil sur les équipements à installer, soigneusement sélectionnés par des experts Parnasse.

Article 3 Univers Informatique

3.1 La Prestation « Configuration Clé-en- mains d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un mobile »

Prestation disponible pour un client de type « Personne physique » et un client de type « Personne morale ».

Cela comprend :

- L'audit de la configuration et de l'environnement existant
- La recherche et l'achat du matériel si le client le souhaite
- Le déplacement au domicile (pour la configuration ou la remise du matériel préalablement configuré)
- La mise en service du nouveau matériel
- Le transfert du contenu et de l'environnement de l'ancien ordinateur / tablette ou mobile vers le nouveau (mail, contacts, notes, tâches, préférences système, bookmarks Internet, documents Office, ...). Une estimation de la durée du transfert en fonction du débit de connexions, du type et de la quantité de données ainsi que l'encodage des fichiers est effectuée en amont et sera réalisé lors de l'audit.
- L'installation de logiciels (nouveaux ou anciens)
- La connexion aux périphériques
- Le paramétrage spécifique des anti-virus
- Le réglage des équipements
- Des tests de bon fonctionnement général du transfert de données et de la bonne connexion des équipements et périphériques

Cette Prestation est incluse de fait dans le cas d'un terminal acheté via Parnasse lors de l'ouverture d'une nouvelle ligne Parnasse, du terminal de retour de SAV, du terminal reçu à l'occasion du renouvellement.

Tarifs : réalisé sur devis

3.2 La prestation « Installation d'un serveur de sauvegarde de données »

Prestation disponible pour un client de type « Personne physique » et un client de type « Personne morale ».

Il est précisé que les stipulations du présent article sont applicables uniquement pour les départements

d'Ile de France et les départements 06 13 83 et 84.

3.2.1 Les caractéristiques de la prestation

Parnasse propose l'une des solutions les plus fiables et performantes permettant de sauvegarder et de sécuriser l'exhaustivité des contenus numériques sur un serveur de stockage à domicile.

La prestation « Installation d'un serveur de sauvegarde de données » permet d'avoir les contenus numériques centralisés en un seul point, toujours accessibles, depuis une connexion Internet. Les données numériques sont sécurisées parce qu'elles résident sur un support de stockage fiable et sécurisé comprenant un boîtier de la marque Synology et des disques-durs. La sauvegarde (automatique ou manuelle) des données et/ ou du contenu des ordinateurs, smartphones et tablettes permet la sécurité de ceux-ci.

Le serveur de sauvegarde de données domestique utilise plusieurs disques-durs pour assurer la redondance des données et permet ainsi de ne pas perdre ses données lors de la panne d'un disque-dur.

La prestation comprend :

- Une étude personnalisée à distance ou à domicile afin de réaliser un diagnostic préalable qui permettra l'établissement d'un devis
- L'installation « clé en main » d'un Serveur de sauvegarde de données au domicile du membre (installation et paramétrage des accès et des partages)
- La fourniture d'un boîtier NAS et de disques durs
- La réalisation du transfert et de la sauvegarde des données identifiées
- La sécurisation d'ordinateur au choix (Mac ou PC au moyen de TimeCapsule et de Veeam Endpoint Backup)

3.2.2 Les tarifs

Tarifs : réalisé sur devis

3.2.3 Responsabilité de Parnasse

3.2.3.1 Perte de données

Parnasse se limite à la mise à disposition des produits et à sélectionner les dossiers et/ou fichiers à sauvegarder. Parnasse n'est pas responsable du contenu et des données stockées. Le client est seul responsable des données présentes dans ses Produits. Parnasse fournit uniquement un contenant permettant d'entreposer des données. La responsabilité de Parnasse ne sera par ailleurs jamais engagée pour la perte de données en raison de problèmes techniques indépendants de son service, tels que :

- la chute, casse ou détérioration du matériel,
- la mauvaise manipulation du client,
- la destruction volontaire du matériel par le client
- la panne de réseau et échec de la sauvegarde,
- tout acte ou abstention contribuant à la perte des données,
- le déplacement du matériel,
- le détournement des données par des tiers dus à la sécurisation de la connexion du réseau
- la présence de virus et/ou ransomware

3.2.3.2 Limitation de responsabilité

La responsabilité de Parnasse est strictement limitée au montant du prix d'achat des produits matériels.

Par ailleurs, Parnasse ne supportera en aucun cas les préjudices commerciaux (directs ou indirects) tels que les pertes de chiffre d'affaires ou d'exploitation ou perte de clientèle.

Dans le cadre de son offre Parnasse préconise l'installation de matériels. S'il est constaté à la suite d'un service après- vente, que le défaut provient d'équipements externes à ceux préconisés, Parnasse se dédouane de toute responsabilité en cas d'incident, dommage ou dysfonctionnements provenant desdits équipements.

Par ailleurs si à la suite du SAV, le Client refuse le matériel préconisé, tout incident, dommage ou dysfonctionnement provenant d'un équipement non fourni par

Parnasse ne sera pas couvert par les prestations de maintenance dues.

Ainsi toutes les interventions de maintenance de Parnasse, consécutives à l'un des cas cités en Annexe 1 des Conditions Générales de Réalisation des Services Parnasse seront facturées au Client. Cette facturation comprend notamment les

frais de déplacements et les autres frais justifiés, le temps passe au taux horaire de Parnasse ainsi que les éventuels frais de remise en état.

3.2.3.3 Obligation de confidentialité

Dans le cadre de la réalisation de la prestation, Parnasse ne modifie pas, ne supprime pas, n'accède pas, n'enregistre pas de fichiers sur un autre support que le SSD propriété du client. Au cours de l'exécution de la prestation, Parnasse pourra être amenée à voir des fichiers correspondants à des informations personnelles du client tels que des titres de fichiers et/ou des photos que ce dernier peut considérer comme confidentiel.

Dès lors, Parnasse s'engage à garder confidentiel les données susvisées, à ne pas les utiliser pour son propre compte ou pour celui d'un tiers et à faire respecter les obligations suivantes par son personnel.

Parnasse ne saurait être tenue pour responsable de la divulgation des contenus qui ne serait pas dus directement à une faute de sa part ou à une mauvaise exécution du contrat.

Par ailleurs, Parnasse s'engage à ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution de la présente prestation prévue au Contrat avec l'accord préalable du client, à ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que l'exécution de la prestation.

Article 4 Univers Domotique

La prestation installation d'une solution de maison intelligente ou bureau intelligent (ci-après Maison intelligente/Bureau intelligent) Prestation disponible pour un client de type « Personne physique » et un client de type « Personne morale ».

4.1. Description de l'offre

La prestation Maison intelligente/Bureau intelligent permet au client de bénéficier d'une installation domotique. La prestation Maison intelligente/Bureau intelligent pourra être réalisée par Parnasse ou par un sous-traitant de Parnasse (ci-après le Technicien).

La prestation Maison intelligente/Bureau intelligent est proposée pour les domaines suivants :
Domaine confort de la maison/du bureau (prestation réalisée par le Technicien) :

- Installation et configuration d'une solution de gestion des éclairages (création d'une ambiance lumineuse, gestion à distance) ;
- Installation et configuration d'une solution de gestion motorisée des ouvrants extérieurs (volets, portail) et intérieurs (stores, rideaux, stores roulant), d'une solution de pilotage à travers interrupteur et/ou smartphone ;
- Installation et configuration d'une solution de gestion de la qualité de l'air (niveau de Co2 ou du taux d'humidité) : prestation autour du chauffage et de la climatisation ; création de scénarios directement depuis le smartphone ;

Domaine multimédia (prestation réalisée par Parnasse ou le Technicien) :

- Installation et configuration d'une solution de gestion des audios (multi-room audio) : Installation d'enceintes et paramétrage des équipements pour créer une ambiance sur-mesure ;
- Installation et configuration d'une solution de gestion vidéo (installation de matériels de type home cinéma, vidéo projecteur ou écran TV, dissimulation des écrans avec esthétique), d'une télécommande universelle

Domaine de l'auto-surveillance (prestation réalisée par Parnasse ou le Technicien) :

- Installation et configuration de caméras et portiers vidéo : caméra filmant des lieux privés uniquement. Cette installation ne comprend aucun lien avec un centre comme un centre de télésurveillance.

4.2 Pré requis pour la réalisation de la prestation Maison intelligente/Bureau intelligent

Une étude technique est réalisée au lieu du choix du client. Cette étude technique conditionne la réalisation ou non de la prestation Maison intelligente.

A l'issue de cette étude technique, un devis sera transmis au client par Parnasse.

Concernant certains domaines, tels que le chauffage et la climatisation et lorsque Parnasse l'estimera nécessaire, la réalisation de la prestation Maison intelligente aura pour pré-requis l'intervention d'un professionnel tiers spécialisé dans ce domaine.

4.3 Contenu de la prestation

La prestation Maison intelligente/Bureau intelligent comprend :

- Une étude technique réalisée à l'adresse de réalisation de la prestation Maison intelligente/Bureau intelligent;
- L'envoi d'une proposition commerciale au client par Parnasse ;
- L'installation et la configuration du matériel à l'adresse du client ;
- Un test de bon fonctionnement et la vérification de la bonne connexion de tous les objets connectés ;
- Une démonstration du fonctionnement du matériel installé au client ainsi qu'une aide à la prise en main ;
- Un service après-vente inclus tel que défini à l'article 1.4 « Garantie – SAV » des présentes conditions générales.

Article 5

5.1 Univers Professionnel

L'univers Professionnel, ci-après Univers Pro comprend les prestations suivantes :

- Installation d'un réseau Wi-Fi public
 - Sécurisation du réseau
 - Mise en place d'une infrastructure réseau
 - Installation d'un serveur d'entreprise en local ou cloud
 - Renouvellement du parc informatique
- Prestation disponible pour un client de type « Personne morale ».

5.1.1 Description de l'offre

- La prestation « Installation d'un réseau Wi-Fi public » permet la mise en place d'un accès internet accessible au public sur le site du Client.
- La prestation « Sécurisation du réseau » permet la mise en place d'une solution de sécurité du système d'information du Client.
- La prestation « Mise en place d'une infrastructure réseau » comprend l'installation clé-en-main, la configuration et le suivi des serveurs, systèmes, réseaux et postes de travail.
- La prestation « Installation d'un serveur d'entreprise en local ou cloud » consiste la mise en place d'une solution de stockage des données pour optimiser le travail collaboratif de ses équipes et favoriser la sécurité.
- La prestation « Renouvellement du parc informatique » correspond à conseiller et installer du nouveau matériel informatique : poste de travail, système d'exploitation et logiciels, sécurité des équipements

Les prestations Univers Pro pourront être réalisées par un sous-traitant de Parnasse (ci-après le Technicien).

5.1.2 Prérequis pour la réalisation des prestations Univers Professionnel

Une étude technique est réalisée au lieu du choix du client. Cette étude technique conditionne la réalisation ou non des prestations Univers Pro. A l'issue de cette étude technique un devis sera transmis au client par Parnasse. Concernant certains domaines tels que l'électricité et lorsque Parnasse ou le technicien l'estimeront nécessaire, la réalisation des prestations Univers Pro

auront pour pré requis l'intervention d'un professionnel tiers spécialisé dans ce domaine.

5.1.3 Contrats de maintenance

Les briques de maintenance proposée à l'issue des prestations Univers Pro seront réalisées par un sous-traitant de Parnasse (ci-après le Technicien). Ces options seront uniquement accessibles aux membres détenant une offre de service ou option Intérieur.

5.1.3.1 Descriptif des briques de maintenance

Maintenance Wi-Fi Public / Wi-Fi

- Petits et Moyens Business (3 bornes max)
- Monitoring (synchro des bornes, détection des coupures, détection des dégradations de couverture)
- Mises à jour périodiques du serveur wifi et des bornes
- Mises à jour périodiques du routeur
- Backup de logs et moyen d'accès (pour le wifi public)
- Fourniture des logs sur demande pour le wifi public
- Rapport semestriel

Maintenance Poste informatique

- Monitoring (santé du matériel)
- Gestion des mises à jour périodiques (Patch de sécurité Windows)
- Remontées d'alertes système (espace disque, processeur...)
- Aucun support bureautique (périmètre Parnasse)
- Rapport semestriel

Maintenance Serveurs applicatifs ou partage

- Monitoring (santé du matériel, dépassement de capacité)
- Mise à jour périodiques (Patch Windows ou OS NAS uniquement) et redémarrage des équipements (en collaboration avec l'éditeur de logiciel si présent)
- Gestion des droits d'accès utilisateurs
- Création des dossiers de partage
- Rapport semestriel

Maintenance LAN & Sécurité- Petits et Moyens Business (2 switch, 2 routeurs, l'accès internet reste sous la responsabilité de Parnasse) - Monitoring (uniquement sur routeur eko solutions, surveillance de capacité et des tentatives d'intrusion, intégrité des règles, intégrité de l'accès à distance VPN si activé) - Mises à jour

périodiques et redémarrage des équipements

Maintenance Visioconférence

- Maintenance du système
- Mises à jour périodiques du matériel
- Personnalisation des écrans
- Support aux utilisateurs inclus
- Sauvegarde Serveur
- Sauvegarde totale initiale du serveur
- Sauvegarde incrémentale journalière
- Données sauvegardées en datacenter privatif basé en région parisienne
- En cas de sinistre, restitution des données sur un serveur de remplacement pour reprise d'activité (prestation sur devis – main d'oeuvre + matériel).

5.1.3.2 Conditions de souscription

Les briques de maintenance peuvent être souscrites par le Client

- en lien direct avec une prestation ou dans les 3 mois suivants l'installation
 - au-delà des 3 mois suivants l'installation : l'éligibilité à la souscription sera conditionnée par un échange avec le Client, Parnasse et le Technicien
 - sans lien avec une quelconque prestation : l'éligibilité à la souscription sera conditionnée à une étude technique réalisée à l'adresse de réalisation de la maintenance
- Un devis sera envoyé au Client par Parnasse.

5.1.3.3 Résiliation

Le Client peut demander la résiliation d'une ou plusieurs briques de maintenance à tout moment par envoi d'un mail à l'adresse suivante : desk@parnas.fr. La résiliation de l'offre prendra effet le mois suivant la demande du Client (tout mois débuté est dû).

5.1.4 Audit Numérique Pro

Il s'agit d'une étude réalisée dans les locaux du client par un sous-traitant de Parnasse qui permet d'identifier les actions correctives à mener sur les équipements informatiques.

Cet Audit numérique Pro consiste en :
 - Un inventaire des actifs sur site ; avec une analyse pouvant aller jusqu'à 200 points de vérification en fonction du niveau d'équipement et des attentes du Client, une visite des locaux et un relevé des informations techniques physiques, le client devant fournir préalablement la documentation technique à Parnasse

- La rédaction d'un compte-rendu sur la base des éléments récoltés composé de trois volets : un état de l'existant avec descriptif des points faibles et points forts, un plan d'action en lien avec le périmètre numérique répertoriant des actions recommandées, en précisant le degré d'importance et d'urgence de ces actions.

Cette prestation d'Audit numérique Pro est proposée aux Clients au tarif de 1000€ HT (1200€ TTC)

Article 6 Prestation Accompagnement

Prestation disponible pour un client de type « Personne physique » et un client de type « Personne morale ».

6.1 La prestation «Personal shopping Mobile ou tablette» comprend :

- La recherche personnalisée d'un produit ou d'un accessoire en fonction de vos attentes, de vos usages et de votre budget

- Les conseils et recommandations d'un expert du multimédia

- L'achat de matériel pour votre compte et la livraison à l'heure qui vous arrange

Tarif : réalisé sur devis

6.2 La prestation « Personal shopping multimedia et high tech » comprend:

- Les conseils et recommandations d'un expert du multimédia
- La recherche personnalisée d'un produit ou d'un accessoire en fonction de vos besoins, de vos usages et de votre budget.

Tarif : réalisé sur devis

6.3 La prestation «Intervention technique»

Cela comprend :

- Le diagnostic technique du dysfonctionnement.

- L'intervention, l'appairage ou la reconfiguration de vos équipements** et applications raccordées au réseau.

- L'accompagnement personnalisé et la proposition de solution pour la résolution du problème.

Pré-requis : opérateur Orange, matériel concerné acheté ou référencé par Parnasse

Tarif : réalisé sur devis

Article 7

Etude complexe

L'étude complexe consiste en une analyse approfondie nécessitant des calculs techniques, une modélisation, des recommandations détaillées (exemple : simulation de propagation Wi-Fi, étude de charge réseau, contraintes d'infrastructure).

L'étude complexe est nécessaire lorsque l'étude :

- Donne lieu à la remise d'un rapport détaillé incluant, selon les cas, plans, simulations et recommandations personnalisées.

- Et/ou nécessite une prise de rendez-vous avec l'opérateur fibre.

- Et/ou est conditionnée au respect de règles administratives et à l'obtention d'autorisations (autorisations d'urbanisme, de copropriété, ...).

- Et/ou demande l'intervention d'un expert référent et/ou à un recours à des logiciels ou équipements spécialisés.

- Et/ou nécessite une analyse qui peut durer plus d'une demi-journée.

L'étude complexe fait l'objet d'un devis préalable qui doit être accepté et payé par le Client avant la réalisation de ladite étude.

Annexe 2

Zone Parnasse

La Zone Parnasse désigne les régions géographiques où les services de Parnasse sont disponibles, tant pour les interventions à distance que pour les interventions physiques :

- Accessibilité à Distance : Le Service Parnasse est accessible par téléphone depuis n'importe où dans le monde pour des interventions à distance, sous réserve des limitations techniques.
- Interventions Physiques : Les interventions physiques sont disponibles selon la nature de la prestation dans les zones suivantes :
 - Zone Ile de France : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
 - Zone Nord : 02, 51, 59, 60, 62, 80, 54, 57, 67, 68
 - Zone Sud : 2A, 2B (Ajaccio), 13 (Aix-en-Provence), 84, 06 (Mougins), 83, 69 (Lyon), 01, 73, 74 (Annecy), Monaco
 - Zone Grand Ouest : 14 (Caen), 27, 28, 49, 50, 61, 76, 22 (Rennes), 35, 53, 56, 44 (Nantes), 85, 18 (Tours), 36, 37, 41, 45, 49, 72
 - Zone Grand Sud-Ouest : 33 (Bordeaux), 40 (Biarritz), 64, 31 (Toulouse)

Mise à Jour des Zones :

Les zones Parnasse peuvent être révisées périodiquement. Pour toute question concernant la disponibilité des services dans des zones spécifiques, veuillez contacter le Desk

Annexe 3

Politique de traitement des données personnelles

Parnasse s'engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la réglementation en vigueur, à faire de la

protection et de l'usage responsable de vos données à caractère personnel (ci-après « données personnelles ») une priorité.

La présente politique de protection de vos données personnelles (ci-après la « Politique ») vous informe sur la façon dont Parnasse, ses sous-traitants et ses partenaires traitent vos données personnelles.

Cette Politique s'applique aux clients et utilisateurs des offres et services de Parnasse et aux visiteurs du site parnassee.fr et de l'application dédiée. Elle est susceptible d'être complétée par des informations spécifiques portées directement et explicitement à votre connaissance, s'agissant d'une offre, d'une composante de votre offre ou d'un service particulier.

1. Quelles sont les données traitées ?

Parnasse traite des données personnelles vous concernant dans le cadre de ses relations avec vous et de votre utilisation de ses offres et services. Parnasse ne traite que les données pertinentes et nécessaires à l'objectif poursuivi. Les données personnelles collectées par Parnasse sont regroupées sous les catégories suivantes :

Données d'identification	Identité (nom, prénom, pseudo), identifiant administratif (carte d'identité, SIREN, passeport, identifiant fiscal, Kbis...), identifiant émis par un tiers non administratif (compte Facebook, twitter...)
Vie personnelle	Centres d'intérêts, statut marital, composition du foyer, habitudes de vie, client déclarant avoir une offre chez un opérateur concurrent
Vie professionnelle	Emploi occupé, organisation du travail,
Caractéristiques personnelles	Etat civil, mesure de protection juridique, client bénéficiaire de tarifs sociaux, caractéristiques physiques, photo ou avatar, procuration, signature
Données de contact	Adresse postale, email, numéro de téléphone
Données de localisation	Géolocalisation de la personne ou d'un équipement associé à une personne
Données de connexion, d'usage des services et d'interaction	Logs de connexion, et d'usage, données de trafic, compte rendu d'intervention, équipements détenus, rendez-vous technicien, contenu d'une demande faite à Parnasse, faits litigieux d'une réclamation ou d'un contentieux, références du dossier, date de début et de clôture du dossier, commentaires relatifs à la description et au suivi du dossier...
Données de contenu	Son, image, vidéo, noms des dossiers stockés et arborescence
Données économiques et financières	Identification financière, données économiques, fiscales et comptables, historique des paiements
Produits et services détenus ou utilisés	Offres et options détenues, équipement détenu, paramétrage, contenus achetés, applications téléchargées
Profil, scores et segmentation client	Score et segmentation marketing, indicateur de satisfaction client, profil bon ou mauvais payeur et éventuel plan de recouvrement, scoring du risque de fraude

Les données collectées indirectement auprès de tiers

Certaines données traitées par Parnasse sont collectées de manière indirecte :

- Au travers de cookies et traceurs déposés ou lus sur votre terminal
- Au travers de sources provenant de partenaires sur la base de notre intérêt légitime ou d'obligations légales : fournisseurs de données, organismes de prévention de la fraude, organismes de gestion des impayés
- Au travers de sources provenant de partenaires sur la base de votre consentement
- Au travers de sources en libre accès

2. Pourquoi Parnasse traite vos données ?

Vos données sont traitées par Parnasse pour des finalités déterminées, explicites et légitimes.

Vous trouverez ci-dessous, pour chaque base légale, (exécution du contrat, intérêt légitime, consentement et obligation légale) les finalités pour lesquelles Parnasse traite vos données :

2.1

Exécution du contrat

2.1.1 Exécution du contrat (seule finalité)

Orange, Société anonyme au capital de 10 640 226 396 euros
111, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux — RCS Nanterre 380 129 866

En se fondant sur l'exécution du contrat que vous avez souscrit, Parnasse met en œuvre des traitements sur vos données personnelles avec les finalités suivantes.

Finalité du traitement	Description	Base légale applicable
Facturer et encaisser les paiements	- Mettre à disposition un suivi de consommation - Calculer et facturer l'offre ou l'achat - Communiquer et expliquer la facture - Encaisser le paiement, rembourser - Gérer la comptabilité - Remettre en banque le paiement encaissé - Gérer les caisses des boutiques	Exécution du contrat
Assurer le Service Après-vente	- Accéder aux données de contexte du client - Orienter le client vers le back-office concerné - Accompagner le client - Diagnostiquer et traiter le problème - Dépanner à distance - Traiter à distance le sinistre d'un équipement - Prendre le contrôle, à distance sur l'environnement du client	
Gérer les données personnelles, caractéristiques et droits sur un contrat	- Gérer les créations et modifications des informations et données personnelles - Proposer et traiter les modifications des informations personnelles - Recueillir et utiliser les informations personnelles complémentaires requises	
Maintenir la qualité du temps de réponse ressenti par les clients Internet Fibre ou ADSL	Détecter les équipements réseau induisant une baisse de performance du réseau pour mettre les actions correctrices nécessaires	
Proposer un service de messagerie électronique mail	- Créer et gérer jusqu'à la suppression l'adresse de messagerie électronique - Envoyer et recevoir des emails et leurs pièces jointes de manière sécurisée et les stocker jusqu'à suppression de l'email par l'utilisateur - Agréger les emails provenant d'autres fournisseurs de messagerie électronique - Notifier - Gérer un annuaire de contacts - Gérer un agenda et exporter les emails	
Assurer un service de messagerie vocale	- Sauvegarder les messages vocaux notifier les clients sur l'arrivée d'un nouveau message - Supprimer les messages, soit sur demande du client soit après un délai d'expiration - Gérer les préférences pour certains clients mobiles - Retranscrire en texte les messages vocaux par SMS	
Gérer le matériel	Préparer, configurer, expédier, livrer, réparer, recycler, reconditionner, échanger, récupérer ou détruire	
S'authentifier à un service Parnasse ou à un service de tiers via le service Mobile Connect		
Intervenir en physique chez le client	- Informer le client de l'intervention - Permettre au client de communiquer avec le technicien en charge du rendez-vous - Installer - Dépanner, récupérer et désinstaller l'équipement	

Finalité du traitement	Description	Base légale applicable
	- Permettre au client d'évaluer la prestation suite à un rendez-vous technicien - Permettre au technicien d'optimiser ses parcours et plannings d'intervention	
Gérer les impayés	- Recouvrer à l'amiable - Inscrire les clients en contentieux - Recouvrer les impayés des clients en contentieux - Alimenter la base du GIE Préventel - Interroger les fichiers d'impayés lors de la souscription d'un nouvel abonnement mobile et collecter un dépôt de garantie le cas échéant	

2.1.2 Exécution du contrat et intérêt légitime

Finalité du traitement	Description	Base(s) légale(s) applicable(s)
Déployer et opérer les réseaux	- Construire, exploiter et optimiser les réseaux - Assurer le traitement des dossiers de dommage aux réseaux jusqu'au recouvrement - Intervenir sur les réseaux, en préventif ou curatif - Paramétrer les réseaux	Exécution du contrat ou intérêt légitime
	Acheminer les communications	Exécution du contrat
Traiter les résiliations	Gérer la résiliation à l'initiative du client ou de son représentant	Exécution du contrat
	Gérer la résiliation à l'initiative de Parnasse	Intérêt légitime
Gérer les courriers entrants	Réception, numérisation et archivage des courriers / documents	Exécution du contrat ou intérêt légitime
Déployer et opérer les offres et services	- Fournir au client des rapports d'analyse de ses usages ou de ses offres - Opérer des services - Permettre au client d'administrer la configuration de ses produits et services	Exécution du contrat et intérêt légitime
Etudier le déploiement des réseaux	Etudier et préparer le déploiement du réseau	Exécution du contrat ou intérêt légitime

2.1.3. Exécution du contrat et consentement

Finalité du traitement	Description	Base(s) légale(s) applicable(s)
Gérer la commande	Recueillir et gérer les informations nécessaires à la commande	Exécution du contrat
	Gérer l'état de la commande : validation, annulation / rétractation, refus	
	Gérer la livraison de la commande : préparer, expédier, suivre la livraison	
	Livrer et installer la commande	
	Recueillir les consentements pour les sollicitations hors commandes	Consentement

2.1.4. Exécution du contrat et obligation légale

Finalité du traitement	Description	Base(s) légale(s) applicable(s)
Traiter les réclamations	Réceptionner et étudier la réclamation, apporter les corrections nécessaires, expliquer ces corrections, et éventuel geste commercial ou remboursement client	Exécution du contrat

Finalité du traitement	Description	Base(s) légale(s) applicable(s)
	Constituer un dossier pour le médiateur des communications électroniques	Obligation légale
Communiquer au titre de la gestion de la clientèle	Cibler et envoyer des communications nécessaires à l'exécution du contrat vers les clients	Obligation légale et exécution du contrat

2.1.5. Exécution du contrat, consentement et intérêt légitime

Finalité du traitement	Description	Base(s) légale(s) applicable(s)
Gérer les activités publicitaires digitales (sur ordinateur, mobile, décodeur TV)	Cibler et diffuser des publicités	Intérêt légitime ou consentement
	Collecter et vendre des données	Consentement
	Vendre des publicités	Intérêt légitime ou consentement
Analyser les usages des offres et services pour faire des propositions au client	Analyser le contexte client, collecter les besoins potentiels et lui faire des propositions	Consentement, Exécution du contrat ou intérêt légitime
	Proposer des publicités ciblées, de filiales ou partenaires du Groupe Parnasse, sur les différents sites de Parnasse	Consentement
Organiser des animations	Informar et interagir autour de l'actualité de Parnasse	Intérêt légitime ou consentement
	Organiser des événements physiques (manifestation, séminaire...)	Exécution du contrat intérêt légitime (clients), consentement (prospects)
	Organiser et animer des communautés d'intérêts	Intérêt légitime / exécution du contrat
	Proposer une opération commerciale (offre de remboursement)	Exécution du contrat
Organiser des jeux concours	Proposer des animations et jeux (jeux concours, tirages au sort...)	Intérêt légitime (clients), consentement (prospects)
	Organiser et piloter les animations et jeux	Exécution du contrat
Assurer le service avant-vente et vendre	Identifier le prospect ou le client et ses besoins ou offres	Consentement
	Gérer les prises d'intérêt pour certains offres et services	
	Recueillir et enregistrer l'acceptation de la proposition commerciale	
	Proposer et vendre les offres de Parnasse et de ses filiales : prospector, gérer les rdv clients, présenter les offres, gérer les documents commerciaux et contractuels	Consentement et exécution du contrat
	Gérer la file d'attente en boutique	Intérêt légitime
Fournir des services de renseignements universels et non universels	Mettre à disposition un annuaire, avec fourniture des services de renseignements universels et non universels, et exercer l'activité d'opérateur intermédiaire au sens de la décision de l'ARCEP n°06-0639	- Exécution du contrat - Intérêt légitime - Obligation légale

2.2.

Intérêt légitime

2.2.1. Intérêt légitime (seule finalité)

Parnasse réalise également des traitements de données pour d'autres finalités que la stricte exécution de vos contrats. En se fondant sur son intérêt légitime d'entreprise dans le cadre du développement de ses activités et de sa relation client, Parnasse met en œuvre des traitements de vos données personnelles.

Finalité du traitement	Description	Base(s) légale(s) applicable(s)
Assurer la sécurité des technologies de l'information	- Superviser les usages et détecter les comportements anormaux de services applicatifs - Auditer et évaluer les vulnérabilités - Protéger les données et contrôler les accès et usages des applications et services - Anonymiser les données personnelles	Intérêt légitime
Superviser le dispositif de facturation		
Eviter la fraude et préserver le Chiffre d'Affaires	- Contrôler les processus sur nos canaux de vente - Interroger, et gérer les inscriptions et désinscriptions inter-opérateur nationaux – GIE Préventel – et dans la base des impayés de Parnasse - Estimer et prévenir les risques d'impayé client - Détecter et superviser des situations suspectes pouvant impacter le chiffre d'affaires et/ou relever des cas de fraudes afin d'en limiter les risques et d'assurer les actions de remédiations nécessaires - Constituer le dossier de preuves dans le cadre d'investigations en cas de fraude	
Sonder les clients ou les utilisateurs	- Mesurer la qualité de l'acte suite à la sollicitation des clients - Enrichir la connaissance clients au travers des sondages clients	
Améliorer notre offre et relation client	- Mesurer, catégoriser et comprendre les sollicitations clients et les réponses sondages afin de dimensionner et améliorer la relation client et afin d'améliorer nos produits et services - Mesurer, comprendre et améliorer la performance des parcours clients - Améliorer la satisfaction client - Analyser nos ventes afin d'adapter nos offres, produits et services - Enrichir la connaissance clients au travers d'études - Mettre à disposition, en interne, des outils et données d'analyse afin d'améliorer notre relation client	
Mesurer l'audience en boutique	- Fournir des rapports de fréquentation des points de vente physiques - Réaliser des mesures d'efficacité des actions publicitaire quant au trafic dans les boutiques	
Identifier un client via son compte grâce au service Parnasse ID		

2.2.2. Intérêt légitime et exécution du contrat

Voir 2.1.2

2.2.3. Intérêt légitime et consentement

Finalité du traitement	Description	Base(s) légale(s) applicable(s)
	Optimiser les objets connectés et les offres	Intérêt légitime

Finalité du traitement	Description	Base(s) légale(s) applicable(s)
Commercialiser et optimiser des objets connectés et les offres associées	Envoyer des notifications, proposer un ensemble d'objets connectés interagissant avec une base domotique ou plateforme de service dédiée	Consentement
Organiser des opérations de marketing direct	Assurer l'animation marketing	Intérêt légitime (clients), consentement (prospects et résiliés)
	Mener des campagnes relationnelles	
	Préparer et envoyer les communications marketing écrites	
	Proposer des offres ciblées et adaptées de la part de nos partenaires et de nos filiales	Consentement

*

2.2.4. Intérêt légitime et obligation légale

Finalité du traitement	Description	Base(s) légale(s) applicable(s)
Piloter notre impact environnemental	Traiter les plaintes environnementales relatives à une boutique ou à une installation spécifique	Intérêt légitime
	Calculer et restituer l'empreinte carbone	Obligation légale

2.3.

Consentement

Parnasse recueille votre consentement afin d'effectuer certains traitements sur vos données personnelles. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

2.3.1. Consentement (seule finalité)

Finalité du traitement	Description	Base(s) légale(s) applicable(s)
Améliorer la qualité de service sur nos réseaux par collecte d'informations du terminal	- Améliorer la qualité de service sur nos réseaux - Améliorer la satisfaction client dans les domaines de la qualité des réseaux, des offres et de la relation client - Optimiser la qualité de service sur nos réseaux	Consentement
Sonder les prospects		
Identifier un client via son compte grâce au service Parnasse ID		
Faire des recommandations personnalisées sur la TV d'Parnasse – le Guide TV	Proposer aux clients de la TV d'Parnasse des contenus et offres personnalisés en fonction de leur consommation des services de la TV Parnasse	
Cibler la publicité sur la TV Parnasse	- Recueillir le consentement des clients pour recevoir de la publicité ciblée des partenaires d'Parnasse - Analyser les usages pour calculer, optimiser et mettre à disposition des critères de ciblage - Déterminer le profil du consommateur TV	

2.3.2. Consentement et exécution du contrat

Voir 2.1.3

2.3.3. Consentement et intérêt légitime

Voir 2.1.2

2.4.

Obligation légale

Parnasse se doit de répondre à des obligations légales ou réglementaires et doit ainsi mettre en œuvre certains traitements sur vos données personnelles.

2.4.1. Obligation légale (seule finalité)

Finalité du traitement	Description	Base(s) légale(s) applicable(s)
Archiver les données comptables		Obligation légale
Répondre aux demandes des tiers autorisés par la réglementation		
Répondre aux réquisitions des autorités et aux décisions de justice		
Gérer le livre de police	Lutte contre la fraude fiscale et le recel d'objets volés)	
Gérer les demandes d'exercice des droits des personnes concernées	Réception des plaintes, des réclamations et/ou demandes d'exercice des droits	
Assurer le blocage, à l'utilisation, des mobiles déclarés volés		

2.4.2. Obligation légale et exécution du contrat

Voir 2.1.4

2.4.3. Obligation légale et intérêt légitime

Voir 2.2.4

3. Pendant combien de temps vos données sont conservées ?

Vos Données Personnelles sont conservées sur les périodes suivantes :

- Données utilisées dans le cadre de la gestion de la relation commerciale et à des fins de prospection commerciale : les données d'un client d'une offre résidentielle sont conservées pendant 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale. Les données d'un client d'une offre entreprise sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale. Les données d'un prospect sont conservées pendant 3 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant du prospect.
- Données relatives à l'identification des clients au titre des articles L34-1 et R10-13 du Code des postes et des communications électroniques : ces données sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale.
- Données de connexion, d'usages des services et d'interaction : ces données sont conservées deux ans à compter de leur collecte, sauf pour les données de trafic au sens de l'article L34-1 du Code des Postes et communication électronique qui sont conservées un an à compter de leur collecte.
- Données d'interactions avec les services clients Parnasse : les conversations écrites (e-chat) sont conservées pendant 13 mois. Les conversations orales sont enregistrées de manière aléatoire (échantillonnage) et sont conservées 6 mois.
- Les données de contenus des services vendus par Parnasse sont

conservées le temps de délivrer le service (acheminement, remise du contenu et accès au contenu).

- Données relatives au paiement : ces données relatives sont conservées pendant 13 mois suivant la date de débit à titre de preuve, et jusqu'à 13 mois afin de prendre en compte la possibilité d'utilisation de cartes de paiement à débit différé.
- Données relatives au score et à la segmentation client : ces données sont conservées jusqu'à 2 ans à compter de leur calcul.
- Données utilisées dans le cadre de la gestion des impayés : en cas de non-paiement, les informations sont conservées jusqu'à 56 mois après la résiliation, durée éventuellement prolongée d'un délai correspondant à la période maximale pendant laquelle un client mobile peut être inscrit dans le fichier du GIE Préventel. En cas de paiement les informations sont conservées 48 heures à compter du paiement.
- Données spécifiques utilisées pour éviter la fraude et préserver le chiffre d'affaires : les données d'alerte en cas de fraude sont conservées dans un délai de 11 mois à compter de l'émission des alertes pour les qualifier. Les alertes non qualifiées sont supprimées directement. Les données d'alerte en cas de fraude avérée sont conservées pour une durée maximale de 5 ans à compter de la clôture du dossier de fraude. Les données de lutte contre le blanchiment sont conservées pendant 5 ans à compter de l'exécution de l'opération. Justificatifs d'identité : Ils sont conservés jusqu'à 13 mois à compter de leur collecte à des fins de lutte contre la fraude.
- Données permettant de réaliser des jeux concours : les données sont conservées 3 mois et jusqu'à 6 mois après la fin du jeu s'il existe un risque élevé de contestation.
- Données permettant de piloter notre impact environnemental : pour le traitement des plaintes environnementales, les données sont conservées 11 mois à partir de la collecte ou du dépôt de la plainte. Pour le calcul et la

restitution de l'empreinte carbone, les données ne sont pas conservées.

- Données relatives à la géolocalisation pour déployer et opérer les réseaux et les services : ces données sont conservées jusqu'à 6 mois à compter de leur collecte.
- Cookies et traceurs : les informations issues des cookies et traceurs sont conservées pour une durée de 25 mois. Pour en savoir plus Parnasse vous invite à consulter sa Politique Cookies et Traceurs sur Parnasse.fr.
- Données relatives aux annuaires : les données sont conservées deux ans après la fin de la parution de vos données à l'annuaire.
- Données traitées dans le cadre du service de messagerie électronique Mail Parnasse pour les offres internet : les logs d'usage sont conservés 11 mois à compter de leur émission. Pour les autres données, elles sont conservées pendant 11 mois à compter de la résiliation du client si celui-ci n'utilise plus le service. Si le client n'utilise plus le service mail plus de 9 mois après la résiliation les données sont conservées alors 5 mois à compter de l'arrêt d'utilisation du service.
- Données traitées dans le cadre du service de messagerie électronique Mail Parnasse pour les offres mobile : les logs d'usage sont conservés 11 mois à compter de leur émission. Pour les autres données, elles sont conservées pendant 6 mois à compter de la résiliation du client.
- Données spécifiques traitées dans le cadre du service de messagerie vocale : les données d'identification (numéro de téléphone) et de contact (mail) sont conservées pendant toute la durée vie du contrat et supprimées 20 jours après résiliation. Les données de contenu du message vocal sont conservées jusqu'à 40 jours s'il n'y a pas d'action du client, et 14 jours si le message est lu par le client.
- Données spécifiques traitées dans le cadre de l'identification d'un client via son compte grâce au

Orange, Société anonyme au capital de 10 640 226 396 euros

111, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux — RCS Nanterre 380 129 866

service Parnasse ID : les données de logs lors de l'utilisation du service sont conservées pendant 370 jours.

- Données spécifiques traitées dans le cadre des recommandations personnalisées sur la TV d'Parnasse– le Guide TV : les données de connexion, d'usage des services et d'interaction sont conservées pendant 13 mois. Les autres données sont conservées tant que le Client est actif sur le service TV.
- Données spécifiques traitées dans le cadre du ciblage de la publicité sur la TV d'Parnasse: les données d'identification sont conservées pendant 13 mois. Les données de contact et les données de vie personnelles sont conservées jusqu'à 3 ans à compter de la résiliation du client. Les données connexion, d'usage des services et d'interaction (usage et log TV, consentement) sont conservées pendant 13 mois. Les profils, scores et segmentations client sont conservés jusqu'à 13 mois et sont recalculés à fréquence quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle selon les cas..
- Données utilisées dans le cadre de contentieux : les données sont conservées tant que le contentieux et actif, et jusqu'à l'expiration de l'ensemble des voies de recours.

Parnasse conserve également des données dans le cadre de ses obligations légales :

- Données comptables devant être archivées : ces données sont conservées 10 ans en base d'archivage à titre de preuve.
- Données permettant de répondre au droit de communication des autorités et aux réquisitions des autorités et aux décisions de justice : ces données sont conservées pendant 3 ans à compter de la réponse.
- Données relatives au livre de police : ces données sont conservées pendant 10 ans après leur collecte.
- Données relatives aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : ces

données sont conservées pour une durée de 5 ans après le traitement de la demande ou, à défaut, dès la prescription d'une décision de l'autorité de contrôle compétente ou prescription du contentieux.

- Données nécessaires pour assurer le blocage, à l'utilisation, des mobiles déclarés volés : ces données sont conservées pendant 13 mois après la date d'inscription.

4. Quelles personnes sont concernées par ces traitements de données ?

Les personnes concernées par les traitements réalisés dans le cadre de cette Politique par Parnasse sont :

- Clients détenteurs d'une offre Parnasse et utilisateurs
- Prospects
- Ayants-droits, représentants et mandataires de ces clients

5. Quels sont les destinataires de vos données ?

Les données traitées sont destinées aux services internes de Parnasse (dont vos coachs) et à ses filiales : seuls peuvent avoir accès à vos données les salariés habilités en ayant besoin dans le cadre de leurs missions.

Les données traitées peuvent être, selon les offres, destinées aux sous-traitants de Parnasse : dans ce cas Parnasse ne communique vos données qu'aux sous-traitants avec lesquels Parnasse a conclu un contrat par lequel ils assurent leur engagement et leurs garanties sur leur capacité à répondre aux exigences de sécurité et de confidentialité, et à respecter l'ensemble des obligations légales et réglementaires en matière de protection des données personnelles.

Les données traitées peuvent également être destinées aux partenaires de Parnasse, publics ou privés : il s'agit des situations où des partenaires interviennent pour la fourniture d'offres ou services complémentaires. Il peut également s'agir de traitements auxquels il vous est proposé de consentir ; une mention

d'information sera disponible avant le recueil de votre consentement.

Les données traitées peuvent, être transmises aux autorités compétentes, à leur demande, dans le cadre de procédures judiciaires, dans le cadre de recherches judiciaires et de sollicitations d'information des autorités ou afin de se conformer à d'autres obligations légales. Elles peuvent enfin être transmises aux tiers autorisés par une décision de justice.

6. Vos données sont-elles traitées hors UE ?

Les données personnelles collectées sont susceptibles d'être traitées hors de l'Union Européenne. Dans ce cas, Parnasse prend les dispositions nécessaires avec ses sous-traitants et partenaires afin de garantir un niveau de protection de vos données personnelles adéquat et ce en conformité avec la réglementation applicable.

Si les sous-traitants et partenaires concernés ne sont pas situés dans un pays disposant d'une législation considérée comme offrant un niveau de protection adéquate, ils auront préalablement signé les « clauses contractuelles types » de la Commission européenne ou sont soumis à des Règles internes contraignantes approuvées par les autorités. Lorsque la législation du pays tiers ne présente pas de protection équivalente à celle offerte par la réglementation applicable dans l'Union Européenne, Parnasse veille à la mise en œuvre de mesures supplémentaires adaptées aux traitements mis en œuvre.

7. Comment vos données sont-elles sécurisées ?

Parnasse accorde une importance particulière à la sécurité de vos données personnelles.

Parnasse a mis en place des mesures de sécurité appropriées et exigeantes destinées à éviter que vos données ne soient perdues accidentellement, utilisées ou consultées sans autorisation, modifiées ou divulguées. De plus, Parnasse limite l'accès à vos données

aux seuls salariés, sous-traitants et autres tiers qui ont besoin d'y accéder pour l'exercice de leurs missions. Ils sont soumis à une obligation de confidentialité.

Parnasse exige de ses cocontractants qu'ils respectent la sécurité des Données Personnelles de ses Clients et qu'ils les traitent conformément aux lois sur la protection des données en vigueur.

Parnasse a mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour éviter la perte, la mauvaise utilisation, l'altération et la suppression des données personnelles vous concernant. Ces mesures sont adaptées selon le niveau de sensibilité des données traitées et selon le niveau de risque.

Parnasse a mis en place des procédures visant à détecter, analyser et traiter toute suspicion de violation de vos données personnelles, et vous avertit ainsi que toute autorité de contrôle concernée d'une violation lorsqu'Parnasse est légalement ou contractuellement tenue de le faire.

8. Quels sont vos droits ?

Vous disposez de différents droits liés aux traitements de vos données personnelles :

8.1.

Droit d'accès

Vous avez le droit d'obtenir les données personnelles vous concernant dont Parnasse dispose, et de prendre connaissance du ou des traitements vous concernant réalisés par Parnasse.

8.2.

Droit de rectification

Dans l'hypothèse où vos données personnelles ne seraient pas complètes, exactes ou non actualisées, vous disposez d'un droit de rectification.

8.3.

Droit d'opposition

Ce droit s'applique lorsque le traitement repose sur l'intérêt légitime de Parnasse et dès lors que vos droits et libertés prévalent sur ce dernier. Lorsque les données personnelles vous concernant sont traitées à des fins de prospection,

vous pouvez vous opposer à tout moment à ce que vos données personnelles fassent l'objet d'un tel traitement. Les clients peuvent exercer ce droit directement depuis leur espace client.

8.4.

Droit de suppression

Vous pouvez demander à Parnasse de supprimer vos données personnelles. Mais vous ne pouvez exercer ce droit dans le cas où vos données personnelles sont nécessaires à la fourniture de vos services, ou qu'elles sont nécessaires à Parnasse pour respecter ses obligations légales ou exercer ses droits, ou si l'intérêt légitime de Parnasse prévaut.

8.5.

Droit à la portabilité des données fournies

Vous pouvez demander l'obtention des données personnelles vous concernant dans un format techniquement exploitable par vous-même ou par une autre entité qu'Parnasse, dès lors que celles-ci sont font l'objet d'un traitement reposant sur votre consentement ou sur une relation contractuelle.

8.6.

Droit à la limitation d'un ou plusieurs traitements

Ce droit vous permet, en cas de doute sur la légalité de l'un de nos traitements ou pour faire constater, exercer ou défendre vos droits en justice, de demander à Parnasse de ne plus réaliser temporairement tout ou partie des traitements de vos données personnelles sans pour autant les effacer.

8.7.

Testament numérique

Vous pouvez émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de vos données personnelles après votre décès.

9. Comment exercer vos droits ?

Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, ainsi que contacter l'Administrateur à la Protection des Données personnelles en écrivant à

l'adresse suivante : desk@parnassee.fr ou en écrivant à :

Parnasse / Parnasse Gestion des données personnelles

111, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Toute demande d'exercice de vos droits doit être accompagnée d'éléments permettant de justifier de votre identité. Une pièce d'identité pourra être demandée en cas de doute raisonnable quant à votre identité.

Une réponse vous sera adressée dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. En cas de complexité de la demande, ce délai peut être allongé. Dans ce cas vous en serez notifié.

Possibilité de saisir la CNIL

Si vos échanges avec Parnasse n'ont pas été satisfaisants, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données personnelles en France.

10. Y a-t-il des particularités pour certains services ?

10.1.

Annuaire

Parnasse en tant qu'opérateur de communications électroniques, vous permet en tant qu'abonné d'un service de téléphonie ouvert au public (fixe ou mobile), de décider si vous souhaitez que vos coordonnées (numéro de téléphone, nom, prénom, adresse postale complète ou non, adresse électronique, profession ou activité) soient ou non publiées, gratuitement, dans sa liste d'annuaire. Cette liste, conformément à ses obligations réglementaires, est transmise par Parnasse à tout éditeur réalisant un annuaire ou fournissant un service de renseignements.

Vous pouvez limiter gratuitement leur parution en vous inscrivant sur les listes anti-prospection ou interdire toute parution en demandant à être sur liste rouge.

Vous pouvez modifier vos choix à tout moment et gratuitement sur votre espace client.

10.2.

Utilisation de données anonymes – Flux vision

Les données relatives à la localisation des utilisateurs du réseau mobile Parnasse sont agrégées afin de constituer des indicateurs statistiques de fréquentation de provenance et de déplacement à destination de divers partenaires du secteur du commerce, du tourisme, des transports...

Le dispositif technique utilisé par Flux Vision garantit une anonymisation irréversible en supprimant toute donnée à caractère personnel et en rendant impossible l'identification d'une personne physique, ainsi que la réidentification de manière directe ou indirecte.

11. Modification de la Politique de protection des données

La présente Politique de Protection des Données personnelles peut être amenée à évoluer.

Dernière mise à jour le 11/10/2024

Parnasse s'assure que vos données sont traitées en toute sécurité et confidentialité, y compris lorsque certaines opérations sont réalisées par des sous-traitants.

A cet effet les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour éviter la perte, la mauvaise utilisation, l'altération et la suppression des données personnelles vous concernant sont mises en place. Ces mesures sont adaptées selon le niveau de sensibilité des données traitées et selon le niveau de risque que présente le traitement ou sa mise en oeuvre.

Modification de la Politique de protection des données personnelles

La présente Politique de protection des données personnelles peut être amenée à évoluer.